

Sinistre du 5 rue Godefroy Cavaignac, Paris 11e

Lettre ouverte à Georges Sarre, Maire du XIe arrondissement

Monsieur le Maire,

Dans une lettre déposée dans les boîtes à lettre des riverains, vous revenez une nouvelle fois sur les suites de l'incendie dont 21 familles ont été victimes, le 18 octobre, au 3-5 rue Godefroy Cavaignac, en fustigeant celles qui se sont réfugiées sous des tentes.

Avec tout le respect que nous portons à votre fonction, nous tenons à dire ici que ce plaidoyer en faveur de votre action comporte des inexactitudes et des omissions qui accablent injustement ces familles.

Vous écrivez, en le soulignant, que « l'ensemble des personnes qui désiraient un hébergement ont reçu un soutien financier et une proposition de logement à l'hôtel. Malheureusement, certaines ont refusé ces solutions et ont établi un campement de fortune, dans des tentes placées sur le trottoir, au pied de l'immeuble. »

Mais vous ne dites ni **dans quelles conditions** elles devaient abandonner la rue Godefroy Cavaignac, ni **où** se trouvaient les hébergements proposés, ni **pour quelle durée**, ni avec **quelle aide financière**.

1°) Dans quelles conditions ?

Vous omettez de dire que la première raison pour laquelle les familles n'ont pas voulu s'éloigner de leur immeuble, c'est qu'évacuées d'urgence par les pompiers, tous leurs effets personnels étaient restés à l'intérieur : papiers, affaires de toilette, cartables des enfants, etc. Et que, contrairement aux promesses faites le soir du sinistre, loin de pouvoir les récupérer dans les jours suivants, elles auront du attendre le 24 novembre — 5 semaines après — pour les récupérer ! Et, de l'aveu de votre adjointe, Madame Capelle, ce n'est pas même à vous, mais au Préfet de Police qu'ils le doivent !

2°) Où ?

Il est exact que les familles ont reçu des propositions d'hébergement... Oublions celles faites à... Villepinte, Longjumeau ou à Clichy sous Bois ! Plus simplement, comment fait une maman à qui on propose un hébergement à Vincennes et qui travaillant à La Défense, doit conduire ses enfants et les reprendre à l'école rue Godefroy Cavaignac ? Vous le savez, c'est invivable.

Aussi étiez-vous mieux inspiré, lorsqu'au dernier Conseil Municipal, vous aviez alors rendu hommage au courage de ces familles réfugiées sous des tentes depuis déjà près de 15 jours... Et promis de leur trouver un hébergement à proximité des écoles où sont scolarisés les enfants...

.../...

3°) **Pour quelle durée ?**

Non seulement la localisation de plusieurs de ces hôtels ne répondaient pas à cette promesse de "proximité" mais vous omettez de dire qu'il s'est agi dans la plupart des cas de "solutions" ponctuelles pour deux ou trois jours, alors qu'il convenait de trouver un hébergement pour au moins deux ou trois mois, le temps, selon la SIEMP elle-même, des travaux de remise en état de la rue Godefroy Cavaignac.

4°) **Avec quelle aide financière ?**

Sur ce point, votre silence est doublement navrant. Car vos administrés ont le droit de savoir qu'en pareil cas, faute d'avoir le courage politique d'user du droit de réquisition prévu par l'Ordonnance du 11 octobre 1945, des sommes considérables sont prélevées sur les fonds publics au bénéfice essentiellement des hôteliers sollicités pour répondre aux carences du logement social. Ainsi, bon gré mal gré, nos élus contribuent à ce business que font les uns sur la misère des autres.

Cela ferait-il le bonheur des familles sinistrées qu'on aurait au moins un motif de satisfaction ! Mais vos administrés doivent aussi savoir qu'au-delà d'une semaine d'hébergement, la fameuse "aide financière" dont vous parlez consistait à leur laisser de 5 € à 7 € maximum par personne et par jour, pour vivre.

Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur le Maire, comment faire, dans une chambre d'hôtel où l'on pas le droit de faire la cuisine, pour vivre et faire vivre une famille avec des enfants, avec si peu d'argent ?

Monsieur le Maire, tous ces problèmes dont vous ne dites mot à vos administrés, sont si vrais qu'à l'heure où vous faisiez distribuer votre courrier, vendredi dernier, aux riverains, ils valaient aux familles et au Comité de soutien, accompagnés d'une élue du XIe, d'être reçus par les représentants des cabinets de M. Delanoë et de M. Mano, maire et maire-adjoint au logement de Paris, qui reconnaissaient que la situation ainsi faite aux familles « **n'était pas acceptable** ».

De nouveaux engagements ont été pris dans ce cadre qui nous semblent mieux correspondre à l'attente des familles, et dont nous espérons qu'ils seront mis en œuvre sans plus attendre. Mais pour ce qui est de la période qui court du 18 octobre, date de l'incendie, à ces derniers jours, il nous a semblé nécessaire de rétablir certaines vérités, fussent-elles désagréables à votre endroit.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération.

**L'assemblée du 27 novembre
des familles sinistrées
et du comité de soutien**